

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

Du Lundi 2 mars 2020

A 18 h 15 – salle du conseil municipal

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de conseillers votants
24/02/2020	24/02/2020	13	12	11
L'an deux mil vingt, le 2 mars à dix-huit heures quinze minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de M. Jean-Louis CLÉMENT, Maire.		Étaient présents : Mme Danielle BERTHEAS, Mme Nathaïe BOUTTIN arrivée à 18h25, M. Jean BRIERE, Mme Geneviève BRIFFAULT, M. Gilles CANET, Mme Claude CHERON arrivée à 18 h 51, M. Jean-Louis CLÉMENT, Mme Nadine FABRE, M. Yann GASNIER, M. Jean-Yves MONTAJAULT arrivé à 18 h 25, M. Emmanuel THIMONT, Mme Mélanie TROUILLET		
		Absentés : Mme Murielle BRETAGNE		
		Secrétaire de Séance : M. Jean BRIERE		

Monsieur le Maire demande si des les membres du conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal du 18 février 2020 et si des éléments sont à apporter à celui-ci.

Le procès-verbal du 18 février 2020 a été approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux si deux points à l'ordre du jour peuvent être ajoutés, à savoir :

- FINANCES – Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – DETR 2020
- URBANISME - DPU parcelles A 830 et B 591

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité la modification.

L'ordre du jour est le suivant :

- I. FINANCES – Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – DETR 2020
- II. URBANISME - DPU parcelles A 830 et B 591
- III. FINANCES – préparation des projets d'investissement 2020
- IV. Informations et questions diverses



Monsieur le Maire propose de commencer par la délibération concernant la DPU.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal ne voit pas d'objection à commencer par cette délibération.

2020-012	URBANISME - DPU parcelles A 830 et B 591
----------	--

Nombre de conseillers en exercice : 13 Nombre de conseillers présents : 9 Nombre de conseillers votants : 9

Vu le rapport de présentation de Monsieur le Maire,

Vu la demande reçue de Maître Hubert GAUDRÉ, par lettre recommandée en date du 20 février 2020 de déclaration d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme,

Vu la délibération n°2009-022 en date du 29 février 2009 décidant l'institution d'un DPU (Droit de Préemption Urbain),

Considérant que les parcelles cadastrées se situent en zone UA et UB du Plan Local d'Urbanisme,

Considérant qu'il est nécessaire de délibérer sur le DPU de ces parcelles

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ :

DÉCIDE

Article 1 : de renoncer au droit de préemption urbain sur les parcelles A 830 et B 591.



Arrivées de Madame BOUTTIN et Monsieur MONTAJAULT à 18 h 25.

2020-011	FINANCES – Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – DETR 2020
----------	---

Nombre de conseillers en exercice : 13 Nombre de conseillers présents : 11 Nombre de conseillers votants : 11

Vu le projet susceptible d'être éligible dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux,

Vu le dossier de demande de subvention présenté aux membres du conseil municipal,

Vu le financement d'Aménagements urbains et sécurité,

Vu le devis reçu d'une entreprise et les estimatifs pour demander des subventions,

Vu que ces travaux sont éligibles à la DETR à la rubrique 1 – Aménagement urbains et sécurité et à l'article 1 – 3 Eclairage public et à l'article 1 – 2 Aménagement de sécurité routière en agglomération,

Considérant que le montant HT est de 68 630.69 € (soit 82 356.83 € T.T.C.),

Considérant que ce montant sera inscrit au budget principal de la commune,

Considérant que les membres du conseil municipal sont invités à autoriser Monsieur le Maire à demander la subvention DETR,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

DÉCIDE

Article 1 : de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant
Maître d'ouvrage	
Fonds Européens (à préciser)	
D.E.T.R.	34 315.35 €
Conseil Régional	
Conseil Départemental	
Autre collectivité (à préciser)	
Autre public (à préciser)	
Fonds privés	
TOTAL	34 315.35 €

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention au titre de la DETR pour l'année 2020

Article 3 : D'attester l'inscription du projet au budget de l'année en cours.

Article 4 : D'attester l'inscription des dépenses en section d'investissement

Article 5 : D'attester la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.



Arrivée de Madame CHERON à 18 h 51.

FINANCES – préparation des projets d'investissement 2020
--

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de préparer le tableau des projets d'investissements 2020 (voir tableau en annexe – document de travail).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 52